



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018 COLLÈGE ST-CHARLES-GARNIER À 19 H



ÉDITION - NOVEMBRE 2018

### RÉAL PLEAU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FISA



**L**ors du 71<sup>e</sup> congrès de la FISA qui s'est tenu à Matane, notre président, Réal Pleau, a été élu nouveau président de la FISA. Il remplace ainsi Michel Pépin qui était en poste depuis 2 ans.

Dans son discours, M. Pleau a insisté sur le travail accompli au SFMQ qu'il voulait amener à la FISA. «Nous avons centré davantage nos activités et nos interventions sur les services directs aux travailleurs, c'est cette approche, cette différence que je souhaite amener à la FISA.»

«Je souhaite que votre centrale accentue son rôle de donneur de services et qu'elle fasse une différence pour chaque travailleur que nous représentons. J'aimerais qu'à la fin de l'année, nos membres puissent nous dire vous m'avez soutenu, vous m'avez accompagné, vous m'avez donné les outils dont j'avais besoin, vous avez amélioré ma qualité de vie au travail.»

«J'aimerais qu'on s'engage davantage à fournir de la formation pertinente pour vous permettre d'aller plus loin dans vos actions. Mais surtout, j'aimerais, au cœur de ce mandat, que la FISA grandisse, qu'on se donne les moyens d'aller chercher du membership. Nous avons tout pour être attrayant: l'autonomie, les services, la disponibilité, l'expertise, la compétence et la cotisation. La cotisation est encore basse malgré les décisions qui ont été prises cette année. Il faut que ça reste ainsi.»

Félicitations!

Conseil syndical

### ENGAGEMENT DE NON-DIVULGATION DE L'INFORMATION

Récemment, certains de nos membres ont reçu de la Ville un document à signer intitulé « ENGAGEMENT DE NON-DIVULGATION DE L'INFORMATION ». Ce n'est pas la première fois que la Ville tente d'ajouter aux engagements déjà signés lors de votre embauche. La position du Syndicat a toujours été la même : nous avons toujours conseillé à nos membres de ne pas signer ces engagements. Déjà, la Ville lors de votre embauche vous a indiqué que vous devez respecter la politique concernant la loyauté et la non-divulgence d'information. Nous sommes d'avis que ces politiques, vos obligations prévues par le Code civil et la jurisprudence dans cette matière sont suffisamment explicites pour protéger la Ville en pareille circonstance. Il n'est donc pas nécessaire de rajouter des obligations ou de venir en préciser la portée par d'autres engagements en cours d'embauche. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à contacter votre Syndicat.

Gaétan Desnoyers  
Conseiller syndical SFMQ/FISA

### ATTENTION RAPPEL IMPORTANT Demande de mobilité à revoir

La réorganisation administrative de la Direction générale des services de proximité a rendu **obsolète** la majorité des inscriptions aux **demandes de mutation et d'affectation** faites antérieurement pour les unités administratives relevant de cette direction.

Il est donc *essentiel* pour toute personne intéressée par l'une de ces unités administratives d'effectuer *une nouvelle demande* de mobilité en fonction de la nouvelle structure qui sera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Veuillez noter qu'un organigramme de la nouvelle structure est mis à votre disposition par les Ressources humaines.

Vous pouvez effectuer votre demande de mobilité ou la consulter dans votre **Portail Zone RH – employé**.

#### CONDITIONS

Être employé fonctionnaire municipal de la Ville de Québec ayant sa permanence ou être en vue de l'obtenir d'ici le 30 novembre 2018;

L'employé qui se voit offrir deux (2) possibilités de pourvoir des postes distincts par mutation, affectation, rétrogradation et qui refuse les deux offres voit son nom retiré de la liste (article 12.10 de la convention collective des fonctionnaires municipaux);

L'employé ayant obtenu un déplacement, une mutation, une affectation ou une rétrogradation doit occuper son nouveau poste pendant au moins 18 mois (article 12.06 de la convention collective des fonctionnaires municipaux).

Dans les deux cas, l'employé peut tout de même inscrire sa demande de mobilité et celle-ci sera traitée à l'expiration du délai de la période concernée.

Syndicalement vôtre !

Hélène Rheault  
Directrice administrative

# HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

## APPRENDRE À LUI FAIRE FACE

Le harcèlement possède de nombreux visages et prend différentes formes, car les harceleurs que l'on appelle aussi pervers narcissiques ou psychopathes sociaux n'ont pas tous la même personnalité, les mêmes comportements et les mêmes besoins. Alors que certains sont timides, fragiles, renfermés, d'autres sont vantards, exhibitionnistes, insensibles, arrogants, agressifs. Certains manipulent par la séduction, la victimisation, le mensonge, l'hypocrisie, tandis que d'autres manipulent par la force, la menace, l'humiliation, l'intimidation. Les moyens utilisés pour asservir l'autre varie selon leur type de personnalité, leur intelligence, leurs connaissances, leurs besoins personnels, leur environnement de travail. Comme je le mentionne dans un article que j'ai publié en septembre 2016, les recherches scientifiques provenant de différents domaines, tels que la santé mentale, les sciences de la gestion, la sociologie, la criminologie deviennent des sources d'information importantes pour apprendre sur leurs comportements. Nous ne sommes pas obligés de subir!

### Un harceleur ne fait jamais qu'une seule victime

Que le harcèlement soit de nature sexuelle ou psychologique, l'harceleur par son manque d'empathie chronique et son absence de culpabilité se justifie d'agir comme il le fait à l'égard des autres. Dépourvu de sens moral, il se croit au-dessus des règles et des lois. Imbu de lui-même et convaincu d'être reconnu supérieur par les autres, il ne peut admettre qu'on ne l'admire pas, qu'on le contredise, qu'on lui résiste. Qu'il soit conscient ou non conscient de ses comportements déviants, l'harceleur utilisera différents moyens pour se venger des personnes qui lui font de l'ombre, des personnes qu'il n'aime pas ou encore de celles qui n'agissent pas selon ses désirs et croyances. Un harceleur ne fait jamais qu'une seule victime.



### Les harceleurs sont souvent compétents, charismatiques et intelligents

Nous devons comprendre pourquoi nous tolérons la présence d'une minorité de personnes qui manipulent, qui intimident, qui dénigrent et qui abusent des autres dans nos entreprises. Il y a plusieurs raisons possibles. Tout d'abord, nous sommes incapables de détecter la manipulation et le harcèlement, car nous avons tendance à banaliser la gravité des gestes, des paroles, des faits. Nous nous laissons aveugler par leurs compétences, leur charisme, leur intelligence. Ensuite, nous sommes inaptes à distinguer autorité et abus de pouvoir, limitant ainsi notre capacité à remettre en question les gestes inacceptables et les stopper. Également, nous manquons de formation et d'information sur ce sujet complexe et épineux. Parallèlement, nous faisons face à un système de justice non performant. Finalement, des collègues, des employeurs, des syndicats et des conseils d'administration deviennent complices ou cautionnent les harceleurs par leur indifférence ou leur ignorance sur ce sujet.

### Le harcèlement rend les organisations toxiques

Les dénonciations des derniers mois sur les comportements jugés inacceptables de M. Éric Tétrault et M. Normand Sauvageau les ont poussés tous les deux à retirer leur candidature à l'élection partielle dans le comté de Louis-Hébert. M. Éric Salvail, M. Gilbert Rozon et M. Sylvain Archambault ont quant à eux payé très cher leurs inconduites sexuelles. Les harceleurs de tout acabit doivent comprendre qu'ils vont finir par frapper leur Waterloo. Les jeunes générations condamnent l'abus de pouvoir. Le harcèlement engendre des milieux de travail toxiques, il cause de la détresse psychologique chez les employés et conséquemment rend les entreprises moins performantes.



### SOIRÉE DES RETAITÉS

À chaque année, votre Syndicat souligne le départ des nouveaux retraités en les invitant à un 5 à 7 dans le but de festoyer et de leur offrir un cadeau en guise de remerciement pour leurs loyaux services. Cette activité est très appréciée de tous nos retraités. Cette année, 48 de nos collègues, accompagnés s'il le désirait, se sont présentés à cette activité qui a eu lieu le 25 octobre dernier. Nous remercions la Caisse du personnel municipal de Québec qui, chaque année, se joint à nous à cette belle fête en remettant un présent à chacun de nos retraités.

Félicitations à nos nouveaux retraités et bonne retraite!

Dominic Harvey  
Directeurs des opérations

De plus, je vous invite, pendant vos temps libre, à vous rendre sur YouTube et à visionner une courte vidéo, plus qu'intéressante, de Mme Sylvie Hamelin qui s'intitule « Harcèlement psychologique au travail ». Cette vidéo date déjà de plus de quatre ans mais est toujours d'actualité.

Richard Tuppert  
Vice-président finances

Référence : Sylvie Hamelin  
Auteure, coach et conférencière



Suivez-nous sur le Facebook du  
Syndicat des fonctionnaires  
municipaux de Québec.